



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 69454

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les propos de l'ancien directeur central de la sécurité publique, rapportés par Le Figaro du 13 novembre 2001. En effet, selon M. Guérin, « ce n'est pas le nombre (de policiers) qui pose problème, c'est l'efficacité globale du dispositif. Tant que les procédures ne seront pas modifiées, tant que les sanctions prononcées par la justice ne seront pas suivies d'effet, l'Intérieur pourra toujours empiler les efforts, le résultat restera aléatoire ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel a été son sentiment à la lecture de ces propos.

Texte de la réponse

L'opinion exprimée par un ancien fonctionnaire dans un grand quotidien national s'adresse d'abord aux lecteurs de celui-ci, et participe à la libre expression publique des idées. Assurer la protection des personnes et des biens et lutter résolument contre l'insécurité et le développement des incivilités sont une préoccupation essentielle du Gouvernement et constituent les missions premières de la police nationale. La population est en effet sensible aux diverses manifestations de petite et moyenne délinquance qui sont préjudiciables à la cohésion sociale. Le ministre de l'intérieur a donc engagé une réforme en profondeur axée sur la mise en place de la police de proximité, nouvelle doctrine d'emploi de la sécurité publique qui vise à renforcer la présence de policiers polyvalents dans les quartiers, pour mieux prévenir et lutter contre les différentes formes de la délinquance et établir des relations plus étroites avec les acteurs de la vie sociale. A la fin de l'année 2002 l'ensemble des circonscriptions de police seront impliquées dans la police de proximité au bénéfice de 30 millions d'habitants. Au niveau local, la lutte contre la délinquance des mineurs suppose une action commune des services en charge de ces missions. C'est le sens du partenariat mis en oeuvre avec les contrats locaux de sécurité passés entre l'Etat et les collectivités locales auxquels les préfets ont été sensibilisés. Dans ce cadre, plus de 550 contrats locaux de sécurité sont aujourd'hui signés, d'autres sont en cours de signature. La police nationale bénéficie de moyens conséquents nécessaires à la dernière phase de généralisation de la police de proximité. Ils comprennent les importants recrutements anticipés de gardiens de la paix intervenus afin d'augmenter le potentiel des effectifs opérationnels et après avoir préalablement compensé les départs de fonctionnaires à la retraite et mis les effectifs au niveau de ceux du 1er janvier 1995. Répartis sur 1998, 1999 et 2000 près de 2 500 recrutements anticipés ont permis de compenser les départs constatés depuis 1994 ; 1998 : 492 gardiens de la paix sur 4 803 entrés à l'école ; 1999 : 1 430 gardiens de la paix ont été recrutés en surnombre ; 2000 : 1 000 gardiens de la paix. Il en résulte que pour les années 1999-2000 et 2001 ce sont 16 931 gardiens de la paix qui sont sortis des écoles de formation initiale pour être affectés dans les services opérationnels de la police nationale. Ils incluent également les emplois-jeunes incorporés au titre d'adjoints de sécurité dont 15 300 sont actuellement en service ou en formation au sein de la police nationale. Des moyens matériels supplémentaires ont également été mobilisés. Ainsi, en 2001, le budget de fonctionnement de la police nationale augmente de 6,8 % (+ 277 millions de francs). Entre 1998 et 2001, le budget de la police se sera accru de quelque 540 millions de francs, soit près de 15 %. Dans ce cadre, ce sont 450 millions de francs qui ont d'ores et déjà été affectés au renforcement des moyens des circonscriptions de sécurité publique impliquées

dans la police de proximité. Enfin, il convient de relever qu'en 2002 les crédits attribués à la police nationale dépasseront pour la première fois 33 milliards de francs, en hausse de 18 % par rapport à 1997 et de plus de 10 % par rapport à 2000. De même, en 2002, 3 000 nouveaux emplois seront créés dont 2 700 personnels actifs et 300 personnels administratifs et techniques. Au total, depuis 1997 ce sont 5 200 emplois supplémentaires de gardiens de la paix qui auront été créés, auxquels s'ajoutent 20 000 postes d'adjoints de sécurité, pérennisés en 2001, et 1 100 emplois administratifs.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69454

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6707

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1299